Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260320-2026_25-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE

Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ

Canton de Val-Couesnon

MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL

Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NGUYEN -QUAN Christian

Présents : NGUYEN-QUAN Christian, MOUCHOUX Mickaël, CHAPON Nelly, BATTAIS Dominique, BINOIST Christophe, BEAUCHER Jean-Luc, HONORÉ David, PIOT Gaël, NESTORET Steve, LELOUP Coralie, HOUSSAIS Chantal, FAISANT Emilie, RAULT Mélanie, QUEVERT Emilie, SOUQUET Julie
Excusé : 0
Absent : 0

Madame SOUQUET Julie a été élue secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	15	15

Date de la convocation
Le 20 mars 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16 mars 2026

et publication le 23 mars 2026

2026- 25 : Election des adjoints au maire

Considérant les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :

- 9 suffrages exprimés pour la liste de MOUCHOUX Mickaël, tête de liste ;
- 5 suffrages exprimés pour la liste de BATTAIS Dominique, tête de liste
- 1 blanc ;

Le conseil municipal, par :

- 9 voix POUR,

Elit la liste de MOUCHOUX Mickaël, tête de liste ;

.../...

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501646-20260320-2026_25-DE

Installe :
- Monsieur MOUCHOUX Mickaël, en qualité de 1er adjoint ;
- Madame CHAPON Nelly, en qualité de 2° adjointe ;
- Monsieur BATTAIS Dominique, en qualité de 3° adjoint ;

Autorise Monsieur Christian NGUYEN-QUAN, le maire, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL (ILLE-ET-VILAINE)